



Règlement de la coupe Fribourgeoise Juniors et Seniors

SwissVolley Région Fribourg (SVRF) organise une Coupe Fribourgeoise des Juniors et une Coupe Fribourgeoise des Seniors. Elles sont ouvertes à toutes les équipes qui se sont inscrites dans l'une ou l'autre catégorie et qui ont payé les frais d'inscription. Il faut un minimum de 8 équipes pour qu'une coupe puisse avoir lieu. Pour une écriture simplifiée, le masculin compte, on écrit " le junior ", ceci est bien sûr aussi valable pour les femmes !

1. Inscription

Le formulaire d'inscription est envoyé en même temps que l'inscription au championnat. Chaque club a le droit d'inscrire plusieurs équipes. Une équipe ne peut s'appeler " junior " que si elle est composée uniquement de joueurs en âge de jouer en junior.

2. Participation à la coupe fribourgeoise

Pour la Coupe Fribourgeoise des Juniors (FJC), les juniors en possession d'une licence JLL, JGL ou RLL peuvent participer.

Pour la coupe fribourgeoise Seniors, les joueurs en possession d'une licence RLL, DRL, PL, ainsi que les juniors en possession d'une licence LNL sont autorisés à jouer.

Chaque joueur ne peut jouer que dans une seule équipe pour la Coupe, sauf les juniors en possession d'une licence RLL, qui peuvent jouer aussi bien dans le FJC que dans la coupe fribourgeoise seniors, mais seulement dans une équipe.

Les juniors avec une licence LNL ne peuvent PAS participer à la coupe fribourgeoise Junior.

En cas de non-respect, les matchs joués dans d'autres équipes que la première seront considérés comme perdus et feront l'objet d'un forfait.

3. Plan de jeu

La coupe fribourgeoise senior et la coupe fribourgeoise junior se déroulent parallèlement au championnat régional.

Les dates des différents tours de la Coupe sont fixées par le responsable Indoor et doivent être respectées.

Un match ne peut pas être reporté au-delà de la fin du tour concerné.

Les finales de la coupe fribourgeoise (senior et junior) ont lieu entre mars et mai.

Les équipes respectent les dates d'inscription indiquées.

4. Tirage au sort

Le tirage au sort des matches a lieu en public ou par supervision et est enregistré.

Dans le tableau, les places de départ des équipes sont attribuées par tirage au sort. Les autres matches sont joués sous forme de tournoi jusqu'à la finale.

Dans la mesure du possible, les équipes de 2e ligue ne participent qu'au 2e tour. Pour les matches suivants, les matches correspondent au tableau.

En règle générale, le lieu des différents matches de coupe se trouve chez l'équipe de classe inférieure, et chez l'équipe tirée au sort en premier si elle est de même classe. En cas d'accord mutuel, le droit de jouer à domicile peut être cédé.

Les responsables d'équipe sont chargés de se concerter avec l'adversaire et de fixer d'un commun accord la date du match, conformément aux directives du responsable Indoor, puis de l'inscrire dans le système.

L'équipe recevante doit proposer au moins deux dates. Ces dates ne doivent pas entrer en conflit avec un match de championnat de l'adversaire. Si l'équipe recevante ne peut pas mettre une salle à

disposition dans les délais, elle doit renoncer à son droit de jouer à domicile et accepter de jouer chez l'adversaire. En cas de litige, c'est le responsable Indoor qui tranche.

5. Arbitrage

Les matchs de la Coupe Fribourgeoise sont dirigés en fonction de la ligue (jusqu'à la 3e ligue 1 arbitre, 2e ligue 2 arbitres). Si deux équipes de 3e et 2e ligue se rencontrent, ou à partir des demi-finales, la présence de deux arbitres est requise. La CRA (Commission Régionale d'Arbitrage) se réserve le droit de faire jouer un match avec 2 arbitres si elle le juge nécessaire.

Les frais d'arbitrage doivent être payés par les équipes à parts égales avant le début du match, conformément au RG (règlement des frais).

Les matchs se déroulent conformément aux règles de Swiss Volley, aux règlements du championnat fribourgeois et à ceux des compétitions officielles.

Le règlement entre en vigueur le 2 septembre 2023.

